

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 232 (2ème Rect)

présenté par
M. Blein

ARTICLE 4

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« conformément aux »

les mots :

« au sens des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.